

FESTIVAL ESPERANZAH!

AVEC ARTICLE 27

ESPERANZAH!

ABBAYE DE FLOREFFE
27.07.23 — 30.07.23



COMMENT FAIRE ?



- 1 Inscrivez-vous auprès de votre travailleur social (TS)** pour une ou plusieurs journées du/des festival(s) et demandez-lui les modalités d'inscription.
Si vous inscrivez une personne à votre charge, mentionnez son nom et prénom.
- 2 Votre réservation sera confirmée par votre travailleur social.** Si vous n'avez pas de nouvelles, prenez les devants et contactez-le! Article 27 se réserve le droit de refuser des entrées si le quota a été dépassé*.
- 3 Passez chercher votre/vos tickets** Article 27 auprès de votre travailleur social.
- 4 Présentez-vous à la billetterie concernée avec : ticket(s) Article 27, carte d'identité et montant à payer(5€).** Si votre inscription n'a pas été confirmée ou s'il vous manque un document, vous ne pourrez pas accéder au festival.



- Tarif Article 27 : 5€ + 1 ticket / jour

- Le tarif accompagnateur n'est valable que pour un travailleur social accompagnant un groupe de minimum 8 personnes issuee de son institution / association.

- Camping uniquement via achat sur www.esperanzah.be

- **ENFANTS** : Entrée gratuite pour les enfants jusqu'à 11 ans inclus (accompagnés d'un adulte). **ATTENTION** : place enfant à réserver (**OBLIGATOIRE**) sur www.esperanzah.be

INFOS

PLUS D'INFOS ?
Contacter Article 27
au 081 23 44 17

* Les places accessibles aux utilisateurs Article 27 sont limités, une inscription est un engagement à venir au festival (ces places ne pourront être reattribuées).